



## Demande de pension alimentaire à mes parents

Par **ptibou69**, le **25/10/2012** à **23:50**

Bonjour,

J'ai emménagé avec mon copain à 500 kilomètre de mes parents, je suis étudiante, j'ai du faire un prêt étudiant de 9000€ pour les 2 ans via la garantie "oséo" ce qui m'a permis de ne pas avoir de garant. Je ne touche rien du tout (ni chômage, ni RSA et je n'est pas de travail). Ces mon copain qui paye tous. Je ne pouvais plus continuer comme sa, j'ai demandé à plusieurs reprises de l'aide à mes 2 parents qui son divorcé mais ils ont refusé de m'aider. J'ai donc demander une pension alimentaire de 550€ (mon père touche 3000€ et ma mère 900€). j'ai bientôt rendez-vous au tribunal. Pensez-vous que ces faisable d'avoir 550€? Puis-je dire au tribunal que mon père est un alcoolique et qu'il ces jamais occuper de moi? à mes 18 ans, il ma mis dehors puis-je essayé également d'en tiré quelque chose? sachant que j'ai 22 ans et que durant 4 ans il ne m'a rien donné?

Par **valimen**, le **26/10/2012** à **07:08**

Bonjour

Moi c'est Fabienne, je ne suis pas sûr que dénigrer ton père t'aidera beaucoup. En revanche tu peux rassembler les documents qui prouvent ton besoin d'argent et si tu peux prouves également que tu n'as rien eu de ton père jusqu'ici. Et si aujourd'hui tu as fait cette demande c'est que tu n'as pas d'autre moyen de t'en sortir. Emmène la preuve de ton prêt et normalement tu as droit à cette pension puisque tu es encore étudiante mais son montant je pense sera peut être fixé par le juge.

Renseignes toi auprès d'un avocat si tu peux juste pour un renseignement pour savoir si ça ne pose pas problème d'avoir ton propre chez toi.

Sur ceux bon courage !